

REPUBLIQUE

TOGOLAISE



80^{EME} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES
TRAVAUX DE LA PREMIERE COMMISSION
DEBAT THEMATIQUE SUR LES ARMES NUCLEAIRES

=====

DECLARATION PRONONCEE PAR :

M. ABD-EL KADER Y. TCHALARE,
DEUXIEME CONSEILLER

=====

Vérifier au prononcé

New York, le 21 octobre 2025

Monsieur le Président,

1. La délégation togolaise s'associe à la déclaration prononcée par la Guinée-Bissau au nom du groupe africain et souhaite, à titre national, faire les observations suivantes.

2. L'élimination totale des armes nucléaires demeure l'objectif essentiel sur lequel la communauté internationale doit concentrer ses efforts car seul un monde débarrassé de ces armes garantira une paix durable et une sécurité véritable pour tous.

3. Près de huit décennies après la création des nations unies, il est regrettable que l'humanité vive encore sous la menace nucléaire. Le problème n'est pas l'absence d'instruments juridiques, mais le manque de volonté politique de certains acteurs à traduire les engagements en actions concrètes.

4. Le Togo exhorte, à cet égard, l'ensemble des Etats, notamment ceux dotés d'armes nucléaires, à renouveler leur engagement envers le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime international de désarmement. Le respect des obligations prévues à l'article VI, relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement complet, reste une exigence incontournable.

5. Ma délégation déplore les échecs répétés des dernières conférences d'examen du TNP. Ces échecs doivent nous amener à rechercher non pas des consensus formels, mais des compromis réels capables de relancer la dynamique collective vers un désarmement véritable.

6. Le Togo salue les initiatives visant à réduire les risques nucléaires, à renforcer la transparence et la confiance entre Etats. Toutefois, ces mesures ne sauraient se substituer à l'objectif ultime : l'élimination totale des armes nucléaires.

7. La délégation togolaise demeure préoccupée par la persistance de doctrines fondées sur la dissuasion ou le partage nucléaire, contraires à l'esprit et à la lettre du TNP. De telles pratiques fragilisent le régime de non-prolifération et compromettent la sécurité collective.

8. Par ailleurs, le Togo réaffirme le droit inaliénable de chaque Etat à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément au TNP. Il salue, à cet égard, le rôle essentiel de l'agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et se félicite de la coopération fructueuse qui lie notre pays à l'agence.

9. Pour conclure, le Togo réitère sa détermination à contribuer de manière constructive aux travaux de cette commission, dans l'esprit de la charte des nations unies, afin de préserver l'humanité du fléau nucléaire et de bâtir un monde plus sûr et plus juste pour tous.

10. Je vous remercie.